

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3196

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Service public d'eau potable - Conventions d'échange de données numériques entre la Communauté urbaine de Lyon, Veolia eau, Lyonnaise des eaux et l'Agence régionale de santé**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3196**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Service public d'eau potable - Conventions d'échange de données numériques entre la Communauté urbaine de Lyon, Veolia eau, Lyonnaise des eaux et l'Agence régionale de santé**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans l'optique de gérer au mieux ses ressources en eau et de mieux suivre la qualité de l'eau distribuée, la Communauté urbaine de Lyon a mis en place un outil visant à mieux connaître la ressource du point de vue quantitatif (niveau des nappes, volumes prélevés, etc.) ainsi que qualitatif (qualité de l'eau).

Cet outil de gestion, nommé Aqualy, a été créé en 2011. Sa vocation est de centraliser les données collectées par les principaux acteurs, à savoir la Communauté urbaine, les fermiers exploitants du service (Veolia eau, Lyonnaise des eaux) ainsi que par l'Agence régionale de santé (ARS), chargée du contrôle réglementaire.

Pour intégrer l'application Aqualy, les fichiers de ces acteurs doivent respecter un formalisme rigoureux, aussi bien dans le contenu que dans la forme, ce sur quoi la Communauté urbaine s'est entendue respectivement avec Veolia eau, Lyonnaise des eaux et l'Agence régionale de santé (ARS).

Il a donc été décidé de signer une convention avec chaque partenaire pour définir la forme et le contenu des fichiers que ces acteurs fourniront à la Communauté urbaine, selon des échéances précises convenues entre eux.

La convention avec l'ARS est signée pour une durée indéterminée. Chacune des conventions avec Veolia eau, Lyonnaise des eaux est signée pour une durée allant jusqu'à la date de fin des contrats d'affermage.

Ces 3 conventions sont conclues à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention d'échange de données numériques relatif à l'eau potable entre :

a) - la Communauté urbaine de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS),

b) - la Communauté urbaine et la Lyonnaise des eaux,

c) - la Communauté urbaine et Veolia eau.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.